

Le 27 mai 2021, 16 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 27 mai 2021.

|             |                       |                   |                           |                                |                                      |  |              |
|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|--------------|
| En chiffres | Cas confirmés :<br>84 | Guérisons :<br>82 | Tests négatifs :<br>7 399 | En attente de résultat :<br>20 | Nombre de tests effectués :<br>7 500 | Nombre de doses administrées :<br>52 535 | Décès :<br>2 |
|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|--------------|

**État d'urgence** : L'état d'urgence a été prolongé le 3 mars 2021.

## Soins de santé

- Le gouvernement du Yukon a commencé à lever les restrictions de santé publique le 25 mai. Depuis cette date, les personnes pleinement vaccinées n'ont plus à s'isoler à leur arrivée au territoire. Elles doivent toutefois signer une déclaration précisant leur statut vaccinal et consentir à ce que celui-ci soit vérifié. Les bars et les restaurants peuvent également ouvrir au maximum de leur capacité pour le service aux tables, les bulles sociales peuvent compter jusqu'à 20 personnes et les rassemblements sociaux, avec distanciation physique, peuvent compter jusqu'à 20 personnes à l'intérieur (à condition de porter le masque) ou jusqu'à 100 personnes à l'extérieur. Pour une liste complète des changements aux restrictions de santé publique, visitez : <https://yukon.ca/fr/news/public-health-restrictions-be-lifted-may-25>.
- À partir du 31 mai, les jeunes Yukonnaises et Yukonnais de 12 à 17 ans pourront recevoir leur première dose du vaccin Pfizer dans les collectivités du Yukon. À Whitehorse, les premiers vaccins seront administrés à compter du 1<sup>er</sup> juin. Les jeunes pourront recevoir leur seconde dose dès le 23 juin. Pour plus d'information et pour consulter le calendrier de vaccination, cliquez ici : <https://yukon.ca/fr/news/covid-19-vaccination-clinics-youth-begin-may-3>.
- À Whitehorse, le centre de vaccination accueille, avec ou sans rendez-vous, les résidents de 18 ans et plus qui veulent recevoir une première ou une seconde dose de vaccin. Le centre est ouvert les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 16 h, et le mercredi, de 12 h à 18 h. Les résidents de 18 ans et plus qui habitent à l'extérieur de Whitehorse peuvent communiquer avec leur centre de santé local pour prendre rendez-vous. Pour en savoir plus, visiter : [yukon.ca/fr/voila-notre-chance](http://yukon.ca/fr/voila-notre-chance).
- Toute personne qui a passé un test de dépistage de la COVID-19 et qui a une carte d'assurance-santé du Yukon peut désormais consulter le résultat en ligne, à condition que le test soit négatif. Deux types de résultats peuvent s'afficher : Négatif ou En cours. Si le résultat est positif, le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon contactera la personne sans délai afin de lui communiquer de nouvelles directives.
- Le Centre de dépistage et d'évaluation COVID-19 est ouvert du lundi au dimanche de 8 h 30 à 18 h. Les personnes qui présentent des symptômes graves et qui ont besoin d'assistance immédiate peuvent se rendre aux urgences de l'Hôpital général de Whitehorse, à un hôpital communautaire ou à un centre de santé.

## Déplacements et frontières

- Depuis le 25 mai, tout voyageur arrivant au Yukon en provenance d'ailleurs au Canada qui a reçu deux doses d'un vaccin approuvé par Santé Canada n'est pas tenu de s'isoler pourvu que son statut vaccinal puisse être confirmé.
- Les personnes qui ne voudront pas consentir à la confirmation de cette information pourront quand même entrer dans le territoire, mais devront s'isoler pendant 14 jours, à l'exception des travailleurs des services vitaux et des personnes résidant dans une des régions frontalières suivantes : Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser, Good Hope Lake et Pleasant Camp. Les travailleurs des services vitaux devront s'isoler lorsqu'ils ne sont pas au travail. Pour plus d'information sur les voyages au Yukon, visitez : <https://yukon.ca/fr/frontieres-et-deplacements-covid-19>
- Le Canada et les É.-U. prolongent la fermeture des frontières aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 juin 2021.

## Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon prolonge plusieurs programmes économiques en réponse à la COVID-19 pour soutenir les entreprises yukonnaises : [yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19](http://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-soutien-aux-entreprises-du-yukon-touchees-par-la-covid-19).
- Renseignez-vous sur la gamme de programmes offerts à la population durant la pandémie en visitant [yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique](http://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique).

## Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon a prolongé l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence* pour une période supplémentaire de 90 jours. Une liste complète des arrêtés ministériels et des modifications législatives sous le régime de la Loi se trouve au [yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19](http://yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-covid-19).
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, rendez-vous au [yukon.ca/fr/signalement/lmcu](http://yukon.ca/fr/signalement/lmcu).